

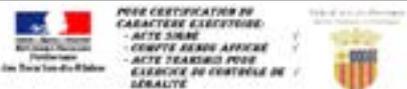


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-88**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1175822-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX NUITS D'AIX ET CHALETS DE NOËL**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de représentants

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX NUITS D'AIX ET CHALETS DE NOËL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à la délibération portant sur la création d'une Commission consultative de Sélection des candidatures lors des manifestations intitulées les Nuits d'Aix et les Chalets de Noël, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal composant cette commission.

Dans la mesure du possible, la composition de la commission sera la suivante :

**Membres permanents :**

- Président : Le Maire ou son représentant, l'adjoint délégué à la coordination du choix des exposants aux « Nuits d'Aix » et au « Marché de Noël »
- 4 membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le principe du respect de la représentation proportionnelle.

Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en est donné lecture par le maire.

Je vous propose, mes chers collègues, de fixer à 4 (quatre) le nombre de représentants de l'assemblée délibérante, désignés par vote respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale soit :

- 2 représentants issus de la majorité
- 2 représentants issus de l'opposition

Les listes de candidats, pouvant comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, devront être déposées au Service des Assemblées au plus tard deux (2) jours francs avant la date du conseil (le jour d'envoi de la liste et le jour du conseil ne sont pas comptés).

L'élection des membres titulaires de la commission aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires à pourvoir mais également plus de noms afin de permettre le remplacement d'un membre titulaire selon les modalités décrites ci-après.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le conseiller inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER** à la désignation dans les conditions précitées des 4 représentants du Conseil Municipal devant siéger à la Commission Consultative de Sélection des candidatures.

**RAPPORT N°02.10 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SELECTION DES CANDIDATS AUX NUITS D'AIX ET CHALETS DE NOEL**

**LISTES DEPOSEES**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**  
MICHAEL ZAZOUN  
KARIMA ZERKANI RAYNAL

**LISTE « AIX AU CŒUR »**  
ALAIN PARRA

**LISTE « AIX EN PARTAGE »**  
GAELLE LENFANT

**RESULTATS**

**SONT ELUS :**

**POUR LA LISTE « LA PASSION D'AIX » : (40 POUR – 15 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)**

MICHAEL ZAZOUN  
KARIMA ZERKANI RAYNAL

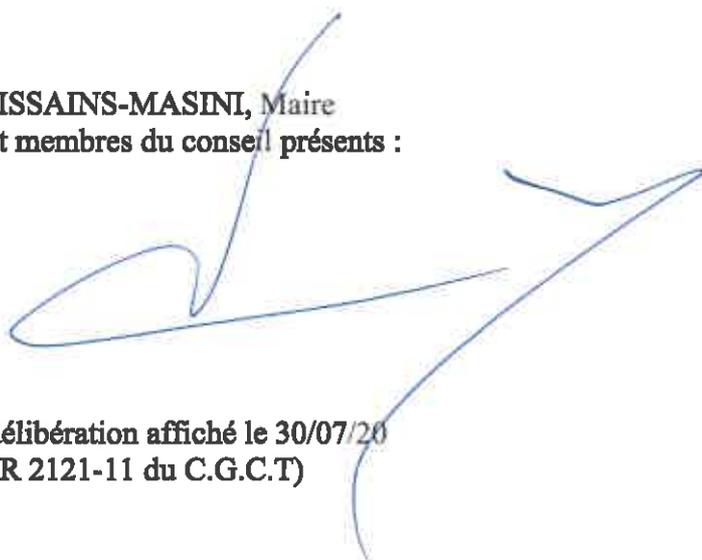
**POUR LA LISTE « AIX AU CŒUR » : (9 POUR – 46 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)**

ALAIN PARRA

**POUR LA LISTE « AIX EN PARTAGE » : (6 POUR – 49 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE)**

GAELLE LENFANT

Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire  
Président de séance et membres du conseil présents :



Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T)